



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 29 Conseillers excusés et représentés : 4 Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2026, le mercredi 29 avril 2026, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le jeudi 23 avril 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille.

Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, DESTREBECQ Clovis, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEBRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (4) :

AUGUY-PERIE Nathalie	a donné procuration à	LAURAS Christophe
CORTESE Franck	a donné procuration à	MISTRETTA Carole
RAMONDENC Brice	a donné procuration à	BESSIERE Pierre
VIDAL Sarah	a donné procuration à	MAZARS Stéphane

Conseiller excusé et non représenté (2) :

FILOE Ewan
NICOLAS Olivier

Secrétaire de séance : Sarah BONVALET-YOUNES

DELIBERATION N°2026-069 – Subventions d'équipement - Aides à l'installation de téléassistance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023-137 relative à l'augmentation du montant de la subvention accordée pour la téléassistance à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2025-160 du 8 décembre 2025 relative au budget primitif 2026 – budget principal ;

Considérant ce qui suit :

Pour l'année 2026, le Conseil Municipal a voté un crédit de 1 000 € afin de faciliter l'accès au service de téléassistance à toute personne âgée de plus de 80 ans et vivant seule à Rodez. L'aide financière octroyée correspond au remboursement du coût de l'installation par un opérateur librement choisi, à concurrence d'un montant de 35 €.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés en 2026 s'appuient sur les critères en vigueur à partir du 1er janvier 2026.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026
Délibération N°2026-069

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 35 € à :

- Mme Aurélia MATOS
- M. Michel BRUN
- Mme Marie-Claude CARLIN
- M. Gilbert PALOUS
- Mme Marie-Françoise DELORY
- M. André MALET
- M. Jacques ANTOINE
- Mme Françoise LAURENS
- Mme Josette BELLOUGUET
- Mme Eliette GROUFFAL
- M. Michel BOISSONNADE
- Mme Eloïse FONVIEILLE

Le montant total s'élève à hauteur de 420 €.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :

- approuve les attributions de subventions d'équipement ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Sarah BONVALET-YOUNES
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 11 mai 2026
Transmise en Préfecture le 11 mai 2026

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260429-DEL2026069-DE
Reçu le 11/05/2026